

## **Comité Dauphiné Savoie**

### **Réunion du 22 avril 2021**

**Présents** : Charlotte Babaz, Claudine Denajar, Alain Raynaud, Claude Lemaréchal, Franck Theret, Michel Degiuli, Patrick Gounon,

**Excusé** : Dominique Poulaillon

**ODJ** :

- **CR du conseil fédéral du 19/04**
- **Organisation des pp du comité**
- **Organisation pour le prochain agenda**
- **Refonte du site internet du comité**
- **Informations diverses**

En raison de la covid19, la réunion se déroule en visioconférence

#### **1) Conseil fédéral du 19/04**

Compte tenu des décisions gouvernementales, la reprise des activités en présentiel est décalée à la rentrée de septembre 2021.

Délibération du Conseil Fédéral :

1. Arrêt et gèle « en l'état » de toutes les compétitions 19-20,
2. Tous les points acquis lors des saisons 19-20 et 20-21 auront la même valeur pour l'établissement du classement. Le principe d'une compensation pour les compétitions et tournois organisés en présentiel mais qui n'ont pu avoir lieu a été voté par le conseil fédéral. Seuls les joueurs à jour de leur cotisation au 15 juin 2021 pourront bénéficier de cette « compensation ».
3. Le CF entérine la proposition d'un abattement différencié pour les points acquis dans des épreuves en ligne.
4. Dans le futur, les 2 axes (bridge présentiel et en ligne) seront utilisés pour le classement.
5. De nouvelles règles d'attributions des PE pour les tournois de régularité seront mises en place pour revaloriser les tournois en présentiel.
6. Le CF mandate le Comité Directeur pour la création d'une commission d'experts chargée de proposer les règles de fonctionnement et d'éthique qui doivent être mises en place pour réguler le bridge en ligne et veiller à la protection des données personnelles. De plus, un moratoire de 3 mois est mis en place pour éviter les dérives : limitation du nombre de tournois par club et du nombre de tables par tournoi.
7. L'organisation des Divisions Nationales sera revue pour finir, si possible, la saison précédente et permettre les montées/descentes. Le cas spécifique de l'excellence sans finale nationale pour la saison 2019/2020 sera géré par la commission des compétitions.

8. Révision des conditions de participation aux Divisions Nationales Open (D1, D2), Dames (D1) et Mixtes x2 (D1). Les équipes étrangères seront admises uniquement sur invitation.

Dans le cadre du moratoire de la délibération 6, l'entité Annecy-Valence donne l'impression d'organiser trop de tournois. Ces tournois de solidarité seront désormais organisés sous le nom seulement d'Annecy ou de Valence de façon à respecter ce moratoire.

## **2) Organisation des PP du comité**

Le comité n'organisera pas de « compétition comité » par 4.

La participation aux « e-trophée » a été environ la moitié de celle des équivalents open par paires des années passées.

Les PP/PE par paires seront organisés en distanciel pour être terminés avant le 30 juin. Cette compétition sera mise en place par le comité et non plus par district. Alain et Franck réfléchissent à une proposition d'organisation (nombre de donnes, une ou plusieurs séances, possibilité de changer de paires, ...). Le tarif serait de 5€ par séance par personne.

## **3) Organisation pour le prochain agenda**

Agenda 21-22 : Lisa a réalisé une version numérique de l'agenda et du calendrier. Ils seraient diffusés sous forme électronique. La solution technique est encore à préciser (Google agenda ou tableau excel). L'agenda « papier » sera imprimé plus tardivement et distribué à la prochaine AG.

La prochaine AG se déroulera (si possible) en présentiel AG de la SCI puis l'AG du comité le matin, repas ou cocktail au Mercure. Le conseil régional se ferait début septembre en distanciel.

## **4) Refonte du site internet du comité**

La refonte du site du comité avec le logiciel de la fédération est décalée à la fin de l'année. Franck se propose pour réaliser cette refonte. Alain lui donnera un accès sur le site de Valence (qui utilise le logiciel proposé par la fédération) pour voir ce qui est réalisable.

## **5) Informations diverses**

Le local du BCG a été cambriolé. Du matériel a été volé (ordinateurs du comité, ordinateurs du BCG, matériel divers et trousseau de clefs). Les barilletts des serrures seront changés et de nouvelles clefs seront distribuées aux utilisateurs.

Une alarme sera installée dans le BCG et un devis sera demandé pour une porte sécurisée.

Il serait utile à l'avenir de prévoir un système de sauvegarde des informations stockées sur le PC des arbitres.

Trésorerie : la fréquence des factures et des reversements de la FFB sera faite mensuellement et non plus trimestriellement comme auparavant.

Pour les compétitions futures, Charlotte Babaz trouve qu'il serait intéressant d'utiliser un système de paiement en ligne. Ce paiement en ligne semble impossible compte tenu de notre système d'organisation des compétitions et surtout du fait que nous procédons à l'encaissement des chèques d'inscription **uniquement et seulement** après la participation **effective** des joueurs à la compétition à laquelle ils se sont inscrites.

Cela nécessiterait donc un remboursement et un travail supplémentaire pour le secrétariat et la trésorière.